Image not found or type unknown

DROITS CIVIQUE , PEUT ON LES PERDRE POUR SES DELITS .

Par **peterbilt492**, le **15/12/2014** à **18:34**

Bonsoir ,
je souhaiterai savoir si l'on peut enlever les droits civiques , pour ses délits : détérioration et usurpation d'identité .
Et quelle condamnation risque ton ? tout en sachant que les deux délits sont deux affaires différente .
je vous remercie par avance .

[smile17]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés